



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 06 décembre 2021 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **17** - Pouvoir(s) : **02** - Votants : **19**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – B. LANDAIS – MF. THELIER – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – T. LEBLANC – M. POUSSIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN – D. BARON – J. DELAUNAY – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

Absent(s) excusé(s) : /

M. CONNEAU a donné pouvoir à S. SOULARD

B. GAUTIER a donné pouvoir à C. BORDERIE

Secrétaire de séance : Madame Soizick SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS 2022 – REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DES TERRAINS ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

N° 2021-102

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2020-082, en date du 07 décembre 2020, relative aux tarifs communaux des redevances annuelles d'exploitation des terrains enherbés sur le territoire communal applicables sur l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2022 :

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 053-215301276-20211206-N_2021_102-DE

TARIFS REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DU PRODUIT DES TERRAINS ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	2022
Terrains cultivables - classe 2 : 60 points à 2,35 €/ha	
LA BAROCHE - ZC N°81 (1 482m ²) et 82 (543 m ²)	28,86
NIORT - 166 ZI N°51 a et b (35 553 m ²)	506,76
LASSAY - ZE N°261 (30 677 m ² environ) + N°262 (1 413)	457,40
NIORT : terrains CCAS 166 ZM N°35 (16000m ²)	228,06
NIORT : terrains CCAS 166 ZH N°7 (8000m ²)	114,03
LA BAROCHE 020 ZC N°33(5860m ²)	83,53
Herbages - classe 3 : 50 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - YB N°96 (65000 m ²)	772,07
MELLERAY - 149 ZA N°22 (9060 m ²)	101,56
NIORT - 166 ZI N°54c (2700 m ² environ) + YC N°29 (4500 m ²) Bois-Thibault	64,14
Terrains humides ou vente de foin - classe 5 : 40 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - Bas-côtés de la voie de contournement RD 33 et 34 (facturation entre 2 exploitations) 10000 m ²	95,02
LASSAY - ZT N°116 (5000 m ²) Vallée route de Javron	47,51
LASSAY - ZT N°135 (14143 m ²)	134,39
MELLERAY - 149 ZA N°8 (6800 m ²) et N°9 (4600 m ²)	108,33

Vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (A. LECOQ)

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 07 décembre 2021

Le Maire,

Jean RAILLARD

